Collaboration spéciale

La démocratie au XXIe siècle : conseils aux nouveaux députés

Mon premier avis aux nouveaux députés serait de rester les pieds bien sur terre et d'éviter de perdre leur famille. Environ 40 p. 100 des députés ne sont élus que pour un seul mandat. La carrière d'un parlementaire dure à peine six ans. On peut dire de ceux qui se rendent à dix ans qu'ils ont eu une brillante et très longue carrière politique. Chaque fois que vous amorcez un nouveau mandat, faites comme si c'était votre dernier et assurez-vous d'avoir encore votre famille à la fin de votre carrière au Parlement.

Tâchez aussi de bien servir vos électeurs en vous intéressant personnellement à eux. Ne déléguez pas toutes vos fonctions à votre personnel. Je vous recommande également de ne pas écrire au ministre compétent dès que vous recevez une plainte. Je me suis toujours fait un point d'honneur de m'adresser, dans ces cas-là, au bureau responsable des services en cause dans ma circonscription. Si ce dernier n'était pas en mesure de régler le problème, alors j'allais au niveau suivant et j'essayais de trouver là une solution avant de m'adresser au ministre. À partir du moment où les gens comprennent que l'on tente de régler les problèmes au niveau local en causant le moins de perturbation possible, il est étonnant de constater à quel point ils sont prêts à collaborer.

Vous remarquerez comme moi que, dans certains cas, les fonctionnaires sont bien heureux que les députés agissent comme leurs représentants. Le Canada est un grand pays et on s'expose à une multitude de problèmes lorsqu'on essaie d'administrer la bureaucratie à bon marché. Il arrive que certaines choses échappent aux fonctionnaires et ils vous seront reconnaissants de prendre la peine de les leur signaler et de leur exposer la situation. En y allant doucement et en faisant preuve de collaboration, vous finirez par obtenir des résultats. Il est utile de se faire des amis dans la bureaucratie.

J'ai toujours essayé de parler au fonctionnaire responsable du secteur d'activité concerné. S'il s'agissait d'un directeur général à Winnipeg, Thunder Bay, Sault Ste. Marie ou ailleurs, alors j'allais le rencontrer et lui disais : « Vous savez, il s'agit de votre problème et de votre manque d'efficacité. Si vous ne pouvez pas y remédier, je devrai en parler au ministre et soulever la question en comité, puisqu'il est clair que votre ministère est complètement détraqué. »

Évidemment, plus vous excellez dans votre travail auprès de vos électeurs, plus vous serez sollicités. Sur une période de cinq semaines, j'avais l'habitude de consacrer trois fins de semaine sur cinq au travail dans ma circonscription et de me réserver une fin de semaine pour participer aux activités du parti ou assister à des conférences et une autre pour moi-même et pour ma famille. Les fins de semaine où j'étais en dehors de ma circonscription, je publiais un communiqué de presse indiquant où j'étais et ce que je faisais. La plupart du temps, les gens comprennent que vous ne les désertez pas si vous les informez de vos activités.

Mon troisième avis a trait à la politique. Vous devez savoir ce que vous souhaitez accomplir en tant que député. Autrement, vous pouvez être sûr que quelqu'un d'autre à Ottawa vous dira quoi faire. Lorsque j'étais député, je consacrais 10 p. 100 du temps que je passais à Ottawa à mes projets. C'est ce qui m'a permis de proposer toute une gamme de mesures. Faites les choses dont vous-mêmes, pas les autres, tirerez satisfaction.

Si vous voulez vous lancer dans des projets créatifs, attendez-vous de passer beaucoup de temps à convaincre vos collègues de la justesse de vos idées et de la direction que devrait prendre le parti. Cela pourrait s'avérer problématique, puisque les congrès d'orientation sont plutôt espacés, n'ayant lieu qu'à tous les deux à quatre ans, selon les partis. Beaucoup d'orientations sont ainsi prises de façon ponctuelle. Vous devez vous brancher à l'écoute des comités du caucus, afin de vous assurer de l'aboutissement des projets qui vous tiennent à coeur.

Les plus importants débats qui marqueront votre carrière politique sont ceux qui se tiennent à l'intérieur même du caucus et de l'arène politique de votre parti. Il vous faut penser en fonction de vos rapports avec le parti et de votre capacité de convaincre ses membres au sujet de la voie à emprunter.

Ce n'est pas une mince affaire de se faire valoir soi-même ou de faire valoir ses idées dans le contexte où nous évoluons, puisque la presse en général ne s'intéresse pas à la politique publique. Il est extrêmement

difficile pour les députés d'arrière-ban d'avoir leur nom dans le journal, à moins de s'en prendre publiquement à leur chef ou de faire quelque chose d'aussi scandaleux.

J'ai quelques tuyaux à donner aux députés qui veulent faire avancer les choses. Premièrement, il faut disposer d'informations exactes. Trop souvent, au cours des 20 années que j'ai passées à la Chambre des communes, ai-je vu des députés saboter leur carrière politique en prononçant des discours en caucus ou à la Chambre en pensant tout savoir sur le sujet et en tentant d'improviser. Ils se sont fait démolir parce qu'ils ne savaient pas vraiment de quoi ils parlaient. Quand on fait un discours, on ne sait jamais qui va l'entendre. Par conséquent, il faut se garder d'intervenir à moins de bien maîtriser le sujet. Il est assez difficile comme cela de se tenir au courant d'une foule de questions. Les données changent continuellement et si vous vous lancez dans la mêlée sans avoir fait un minimum d'effort pour vous documenter, vous risquez fort de voir sombrer votre réputation de façon très spectaculaire.

Deuxièmement, vous devez vous renseigner sur des sujets en dehors de la politique en assistant à des conférences. Les conférences occupent une place énorme au Canada. Alors que j'assistais à une conférence internationale quelque temps après ma nomination au poste de commissaire à l'information, j'ai eu la surprise de voir arriver six législateurs provinciaux des Prairies, qui s'intéressaient aux questions touchant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Quel que soit votre domaine d'intérêt, il y a toujours des conférences auxquelles vous devriez assister. Allez-y et tâchez de vous instruire, car c'est comme cela que le secteur privé en apprend sur différents sujets.

Troisièmement, faites attention à votre personnel. Je me souviens de certains problèmes que m'ont causés quelques employés ayant échappé à ma surveillance. Vos employés sont souvent des personnes jeunes, fraîchement sorties de l'université et débordantes d'enthousiasme. Il faut leur serrer la bride. Si vous ne prenez garde, ils pourraient prendre à votre place des engagements qui ne feront pas votre affaire ou que vous ne serez peut-être pas en mesure de respecter.

Enfin, familiarisez-vous avec la procédure parlementaire, qui propose toute une gamme de moyens auxquels nombre de députés négligent de recourir. L'un de mes favoris est la question marquée d'un astérisque, qui est inscrite au *Feuilleton* et qui exige une réponse orale du gouvernement. Une telle question vous permet de faire beaucoup de choses pour votre circonscription, et c'est comme si c'était vous-même qui la posiez en Chambre. C'est une option particulièrement intéressante pour les simples députés du parti au pouvoir, qui interviennent rarement pendant la période des questions. Ceux qui se font élire en pensant que le travail du député consiste surtout à parcourir le pays en avion, à assister à des banquets et à faire des visites occasionnelles dans leur circonscription se préparent toute une surprise. Vous devrez faire face à des défis formidables. Vos électeurs sont exigeants, le parti l'est tout autant, la loi est complexe et difficile à comprendre et on insiste beaucoup aujourd'hui, plus qu'à mon époque, sur la nécessité de rendre compte et d'afficher un comportement éthique.

Pour réussir dans votre rôle de député, vous devez allier les techniques de recherche d'un étudiant des cycles supérieurs au tact d'un diplomate, la compassion d'un travailleur social au sens de l'organisation d'un chef de la direction d'une moyenne entreprise. Et vous évoluerez toujours sous le feu constant de vos adversaires et sous l'oeil vigilant des médias. C'est une tâche énorme qui vous attend, mais vous en retirerez beaucoup de satisfaction au plan personnel.

John Reid a été député de 1965 à 1984. Ministre des relations fédérales-provinciales de 1978 à 1979, il a été nommé commissaire à l'information en 1998. Il s'agit ici de la version revue d'un exposé dont la présentation, le 15 novembre 2004, a été organisée à l'intention des nouveaux députés de la 38e législature par la Bibliothèque du Parlement, en collaboration avec le Centre parlementaire.